

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/300 du 12/04/84
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.2103/B.P.P.
Accordant une bonification de deux (2) échelons
à Monsieur LOMBALE-BARE Gilbert, Professeur
Certifié de Lycée de 3ème échelon des cadres de
la catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
- (/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19 et 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/630 du 28/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 83/1052/MEN.DPAA.SB.P3 du 13/12/83 portant promotion des professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1982 ;
- (/u l'arrêté 4439/MTJ/DGTFP/DFP/21013 du 13.9.79 autorisant Monsieur LOMBALE BARE Gilbert, professeur certifié de 2ème échelon à se rendre en France pour y suivre un stage de formation ;

D.G.B.

D.C.F.

Vu la lettre n°829/MEN.DGAS.DPAA.SP.P3 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé;

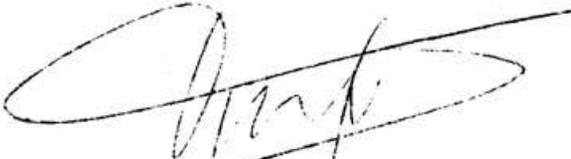
DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°67/304 du 30.9.67 susvisé, Monsieur LOMBALE-BAKE Gilbert, Professeur Certifié de 4° échelon indice 1110 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Doctorat de 3° cycle en Littérature et Civilisation d'Expression Française obtenu à l'Université de Paris IV° (France) qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 6° échelon de son grade indice 1400. ACC: néant.

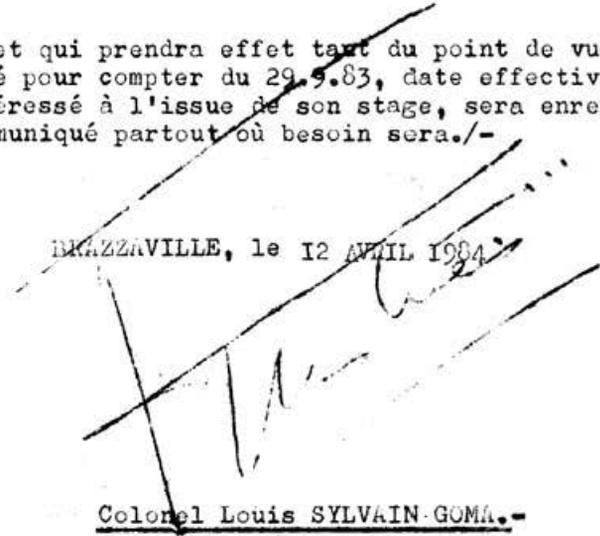
ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 29.9.83, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,
Le Ministre de l'Education Nationale

BRAZZAVILLE, le 12 AVRIL 1984



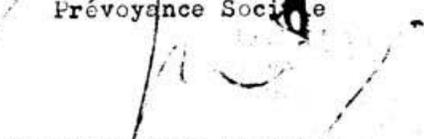
Antoine Ndinga OBA.-



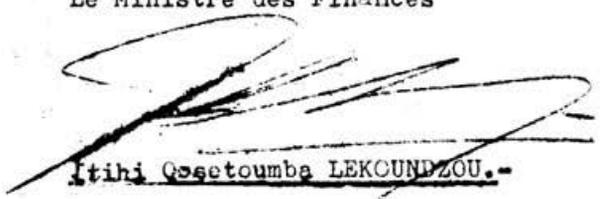
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances



Bernard COMBE MATSIGNA.-



Itihi Gasetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP..... 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- SGCM/BC 2
- MEN 2
- DPAA 3
- Dossier 3
- Intéressé 1

